

*Communauté de communes du Gévaudan*



# CREATION D'UNE PRISE D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE SUR LA COLAGNE

*Avec le concours financier de :*



**Pièce 3 - Demande d'autorisation  
environnementale au titre des articles L.181-1 et  
L.214-3 du Code de l'Environnement**

**PIECE 3.0 : SOMMAIRE**




Juillet 2023

## LE PROJET

Client	Communauté de communes du Gévaudan
Projet	Création d'une prise d'eau destinée à la consommation humaine sur la Colagne
Intitulé du rapport	Pièce 3 - Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement
Pièce du dossier	Pièce 3.0 : Sommaire

## LES AUTEURS

	<p><b>CEREG Ingénierie Sud-Ouest</b> (SIRET 503 841 470 00027)</p> <p>Siège social Toulouse : Innopolis A – 1 149, rue de la Pyrénéenne – 31 670 LABEGE – Tél. : 05.61.73.35.38 – Fax : 09.72.35.05.52 – toulouse@cereg.com</p> <p>www.cereg.com</p>
---	--

Réf. Cereg - 2021-CISO-000421

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V3	Juillet 2023	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN / Maxime ROCHE	Modifications suite aux remarques de la DDT48 en date du 15/11/2022
V2	Juillet 2022	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN / Maxime ROCHE	Modifications mineures pour dépôt du dossier
V1	Juin 2022	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN / Maxime ROCHE	Version initiale

Certification



*La pièce 3.0 a pour objectif de présenter le sommaire du dossier d'autorisation environnementale.*

Outre un sommaire (objet de la présente pièce 3.0), la demande d'autorisation environnementale du projet comprend, conformément à l'article R.181-13 du Code de l'Environnement :

- 1° Lorsque le pétitionnaire est une personne physique, ses nom, prénoms, date de naissance et adresse et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro de SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande (Pièce 3.1) ;
- 2° La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement (Pièce 3.2) ;
- 3° Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit (Pièce 3.3) ;
- 4° Une description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés mis en œuvre, ainsi que l'indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève. Elle inclut les moyens de suivi et de surveillance, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ainsi que les conditions de remise en état du site après exploitation et, le cas échéant, la nature, l'origine et le volume des eaux utilisées ou affectées (Pièce 3.4) ;
- 5° Soit, lorsque la demande se rapporte à un projet soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R.122-2 et R.122-3, s'il y a lieu actualisée dans les conditions prévues par le III de l'article L.122-1-1, soit, dans les autres cas, l'étude d'incidence environnementale prévue par l'article R.181-14 (Pièce 3.5) ;
- 6° Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas prévu par l'article R.122-3, la décision correspondante, assortie, le cas échéant, de l'indication par le pétitionnaire des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision (Pièce 3.6) ;
- 7° Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles prévues par les 4° et 5° (éléments inclus dans chacune des pièces du dossier) ;
- 8° Une note de présentation non technique (Pièce 3.7).

# SOMMAIRE

**Pièce 3.0 : Sommaire**

**Pièce 3.1 : Coordonnées du pétitionnaire**

**Pièce 3.2 : Localisation du projet**

**Pièce 3.3 : Propriété des terrains d'implantation**

**Pièce 3.4 : Installations, ouvrages, travaux ou activités concernés par la demande**

**Pièce 3.5.a : Etude d'impact**

**Pièce 3.5.b : Annexes de l'étude d'impact**

**Pièce 3.5.c : Résumé non technique de l'étude d'impact**

**Pièce 3.6 : Décision à l'issue de l'examen au cas par cas**

**Pièce 3.7 : Note de présentation non technique**



---

[www.cereg.com](http://www.cereg.com)